

A series of several thin, curved orange lines originate from the left side of the page and fan out towards the right, ending near the top right corner. They create a sense of movement and flow across the top of the page.

Réduire sa facture de chauffage collectif

Une gamme de solutions à votre service



ista et le chauffage collectif



Chauffage collectif, facturation individuelle

Dans les immeubles équipés d'un chauffage collectif, la facturation des frais d'énergie en fonction de la consommation réelle est inscrite dans la loi française depuis 1974. Elle est encouragée dans les textes les plus récents, français et européens, notamment ceux qui font suite au Grenelle de l'environnement et la récente Directive Européenne sur l'Environnement (ou Efficacité Energétique).

Comptage et incitation à l'économie

La facture de chauffage représente souvent plus de 30% des charges. Individualiser les frais de chauffage en comptant la consommation de chaque utilisateur incite à modifier les habitudes d'utilisation. Ce sont en moyenne 20% d'économie qui peuvent être constatés à l'échelle de l'immeuble équipé.

Technologie et équité

ista, leader mondial de la maîtrise de la consommation des fluides en habitat collectif, a constamment fait évoluer ses appareils de mesure et ses services pour aboutir à des solutions plébiscitées tant par les occupants que par les gestionnaires. Elles apportent équité dans la répartition des charges et efficacité dans le pilotage des consommations d'eau et de chauffage.

Pour mesurer les consommations individuelles, ista a mis au point des compteurs et des répartiteurs précis, fiables et dont le relevé ne nécessite pas de pénétrer dans les logements.

Bien se chauffer et être acteur de la transition énergétique

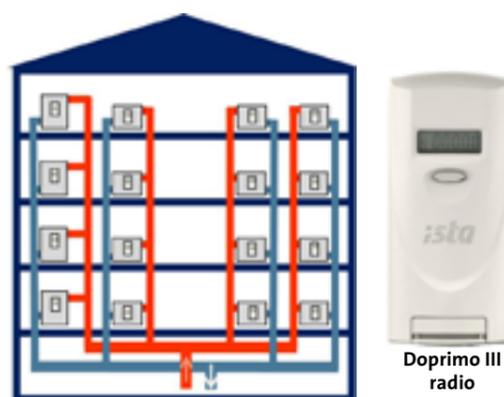
La répartition individuelle des frais de chauffage permet de valoriser les comportements responsables. Les bénéfices sont aussi bien pour l'utilisateur, que pour la collectivité et l'environnement.

Avec ista, être acteur des économies d'énergie devient facile et motivant.

Eco'calor

La répartition des frais de de la consommation individuelle Pour tous les immeubles avec chauffage collectif⁽¹⁾

Distribution par colonne verticale



Le répartiteur de frais de chauffage ista

Le répartiteur de frais de chauffage s'adapte à tous les systèmes de chauffage à radiateurs et convient tant aux réseaux horizontaux que verticaux.

Très précis grâce à ses deux sondes, il s'installe sur tous les radiateurs, et se relève sans qu'il soit nécessaire de pénétrer dans les logements.

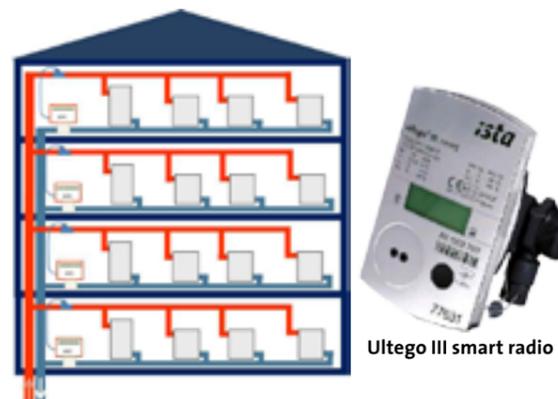
Pour tous les systèmes de Radiateurs



Pour le calcul de la répartition des frais de chauffage, ista tiendra compte des caractéristiques spécifiques de chaque radiateur.

chauffage en fonction individuelle chauffage collectif⁽¹⁾

Distribution par colonne horizontale



Le compteur d'énergie thermique ista

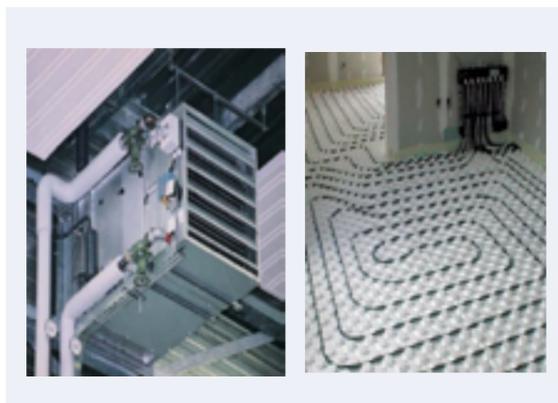
Adapté aux circuits de chauffage par colonne horizontale, ce compteur à ultrasons mesure la consommation quel que soit le mode de restitution de la chaleur dans les locaux (radiateurs, convecteurs, ventilo-convecteurs, et chauffage au sol).

L'ultego intègre les exigences d'affichage dans les logements prévues par la réglementation thermique 2012.

chauffage

Aérotherme

Plancher chauffant



Décompte de charges et information de l'utilisateur

Les outils de la transition énergétique :

Le décompte individuel des frais de chauffage



En complément du décompte collectif à l'usage du gestionnaire, ista édite un décompte individuel pour l'occupant du logement.

Ce document détaille les calculs de la quittance de chauffage.

Il donne une vision de l'évolution des frais de chauffage et permet de mieux gérer ses dépenses individuelles.

L'observatoire des consommations de l'immeuble



Véritable tableau de bord énergétique de l'immeuble, il est destiné à être affiché dans les halls d'entrée. Il répond à plusieurs besoins :

- Sensibiliser les occupants sur l'évolution des consommations de l'immeuble par rapport aux années précédentes ;
- Constater les économies d'énergie réalisées en tenant compte des variations climatiques ;
- Informer sur les ratios de consommation des logements.

Le décompte individuel des frais de chauffage et l'observatoire des consommations de l'immeuble sont conformes aux exigences de l'article 3 de l'arrêté du 27 août 2012.

(1) Le décret du 23 avril 2012 énumère les configurations où l'obligation d'équipement en répartiteurs de frais de chauffage ne s'applique pas.

Le relevé des compteurs

Dans l'immeuble, le radio-relevé améliore le confort de l'occupant

Pour bien gérer sa répartition individuelle des frais de chauffage, les relevés sont réalisés directement dans les parties communes de l'immeuble. Il n'est plus nécessaire de pénétrer dans les logements.

Transmission fiable

Les compteurs communiquent entre eux et constituent un réseau dans l'immeuble. Ce réseau garantit une transmission fiable des données.

Les données parcourent des distances point à point les plus courtes possibles et, ainsi, les appareils consomment si peu que leurs batteries sont garanties 10 ans.

Communication bidirectionnelle

La technologie bi-directionnelle choisie par ista permet de contourner les obstacles éventuels à la diffusion des ondes et donne la possibilité d'agir sur les compteurs (contrôles, reprogrammation de date de relevés...).

Vos bénéfices

- Aucune gêne pour les occupants ;
- 100% de relève ;
- Fiabilité accrue des relevés.



À distance, le télérelevé permet le pilotage de l'énergie

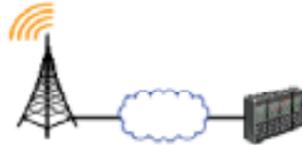
Les compteurs radio ista peuvent être télérelevés grâce à un équipement complémentaire très simple à mettre en œuvre.

Vos bénéfices

- Surveillance permanente du parc de compteurs ;
- Plus besoin d'accéder aux parties communes pour les relevés ;
- Surveillance des consommations et alertes en cas de dérive.



La signature électromagnétique des solutions ista est conforme aux normes ISM (1), les plus sévères (2).



L'échange de données informatisé (EDI) accélère le traitement des charges

Simplifier l'intégration des données

Avec l'EDI, le gestionnaire s'affranchit de l'aspect fastidieux de la saisie des données variables.

ista accompagne la démarche d'automatisation de l'intégration des données jusqu'à l'aboutissement du traitement.

Vos bénéfices

- Gain de temps ;
- Aucune erreur de transcription ;
- Service à l'occupant amélioré.

L'offre EDI ista

- **EDI Standard** : fourniture des données au format standard ista reconnu par la plupart des progiciels de gestion immobilière.
- **EDI Aménagé** : aménagement du format standard en fonction des besoins spécifiques du client.
- **EDI Accompagné** : assistance par ista dans l'adaptation du progiciel de gestion.

(1) ISM : Industrie, scientifique, médical.
(2) ETSI EN 300, EN 60950, DIN 61000

Le Portail web'calor offre un accès aisé aux informations

Pour accompagner les gestionnaires et les résidents dans la maîtrise des consommations, ista met à leur disposition un portail internet intuitif et évolutif : web'calor.



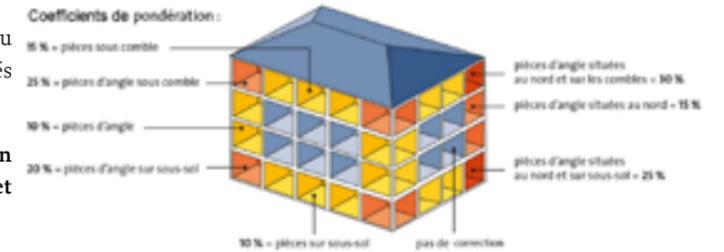
Vos bénéfices

- Visualisation de la répartition et de l'évolution des consommations ;
- Suivi des interventions ista ;
- Alertes sur les dérives de consommation.

La prise en compte des situations thermiquement défavorables des logements

Une pratique courante en habitat social et autorisée par le décret du 23 avril 2012 consiste à appliquer aux logements les plus défavorisés sur le plan thermique des coefficients de pondération.

L'application de ces coefficients nécessite le plus grand soin, un savoir faire qu'ista maîtrise depuis de nombreuses années et met en œuvre en toute transparence.



La carte d'identité énergétique de l'immeuble

Ce document reprend l'ensemble des données géographiques des logements ainsi que les puissances thermiques des radiateurs.

Vos bénéfices

- Transparence de la répartition ;
- Meilleure connaissance de l'immeuble ;
- Aide au diagnostic thermique.

	Position : 01	Position : 02	Position : 03
Etage 02	114.000 0.676 10072.1 W	7.160 0.790 4199.4 W	5.160 0.630 13195.4 W
Etage 01	112.000 0.600 9401.4 W	7.160 1.000 3001.9 W	5.160 0.690 12007.3 W
Etage 00	108.000 0.640 14287.3 W	7.160 0.714 4911.9 W	5.160 0.670 12312.8 W



Le robinet thermostatique, l'allié indispensable

Le robinet thermostatique régule la température des pièces en fonction du confort souhaité.

Combiné au répartiteur de frais de chauffage, il contribue à la réduction de l'énergie dépensée et permet d'accroître des économies.

ista a sélectionné les robinets thermostatiques les plus performants du marché.

Les températures recommandées

19°C est la température **moyenne** qui ne doit pas être dépassée dans un appartement. Le code de la construction et de l'habitation l'impose dans son article R131-20 (décret n° 79-907 du 22 octobre 1979).

D'autres températures sont préconisées :

16°C lorsque la durée d'occupation est égale ou supérieure à vingt-quatre heures et inférieure à quarante-huit heures (article R131-21).

8°C lorsque la durée d'occupation est égale ou supérieure à quarante-huit heures (article R131-21).

Températures recommandées pour optimiser ses frais de chauffage sans altérer le confort	
Chambre à coucher	17°C
Cuisine	18°C
Chambre d'enfants	19°C
Séjour	20°C
Salle de bains	21°C
Pièce inoccupée (au delà de 48h)	8°C minimum (position hors gel)

Pour vous guider

Le code de la construction rend l'installation des robinets thermostatiques obligatoire dans le cadre de la mise en œuvre de la répartition des frais de chauffage en fonction de la consommation.

Les Diagnostics de Performance Energétiques (DPE) doivent les citer comme solution d'amélioration envisageable.

Pour financer l'installation

Les lois de finance autorisent régulièrement **leurs déduction des impôts**.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie participe à leur financement (Fiche Bar-TH-17).



Votre plus ista

Nos techniciens sont spécialement formés pour réaliser la pose simultanée des robinets thermostatiques et des répartiteurs de frais de chauffage.

Un degré en trop: près de 7 % de consommation supplémentaire !



Eco'calor, l'individualisation intelligente des frais de chauffage

Dans le cadre d'un abonnement de location-entretien-relève, ista vous offre une gamme de prestations personnalisées.

	Confort	Optimal
Installation	●	●
	●	●
	●	●
	●	●
Prestations	●	●
	●	●
	●	●
	●	●
	●	●
	●	●
	●	●

Services Optionnels	■ Fourniture d'un décompte individuel des consommations par logement ² ;
	■ Fourniture d'un observatoire des consommations de l'immeuble pour affichage dans les parties communes ³ ;
	■ Echange de données informatisées standard (EDI) ;
	■ Calcul et application de coefficients de correction des logements thermiquement défavorisés ;
	■ Portail Internet gestionnaire web'calor ;
	■ Fourniture et installation de robinets thermostatiques ;
■ Fourniture et installation de tés de réglage, de purgeurs.	

¹ Compteur d'énergie thermique seulement, décret 2001-387.

² et ³ Obligatoire en 2017.

Repères dans la réglementation

Code de l'énergie article L241-9 : obligation de comptage de l'eau chaude et du chauffage en immeuble collectif.

Décret du 23 avril 2012 : obligation d'installation des répartiteurs de frais de chauffage conjointement avec les robinets thermostatiques.

Arrêté du 27 août 2012 : règles d'affichage et seuils économiques d'obligation.

Directive européenne sur l'énergie du 12 septembre 2012 : renforcement des dispositions nationales.

RT 2012 : affichage des cinq usages de l'énergie dans le volume habitable (eau chaude, chauffage, électricité, ventilation, électricité domestique).

Loi de 1965 sur la Copropriété : en 2011, simplification des règles de majorité en assemblée générale de copropriétaires pour le choix des compteurs d'eau et de chauffage.

ista, proche de vous

ista est le leader mondial de la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie en habitat collectif. Avec plus de 700 collaborateurs en France, ista est également spécialiste de l'entretien de la robinetterie.

Région Île-de-France

AQUAGEST et CIS Service robinetterie

105, avenue Morane Saulnier
78350 BUC
CIS : Tél. : 01 39 20 28 00
Fax : 01 39 20 28 01
AQUAGEST : Tél. : 01 30 83 94 94
Fax : 01 30 83 94 96

ista CIS

3, rue Christophe Colomb
91300 Massy
Tél. : 08 20 20 88 02*
Fax : 01 64 54 27 02

Région Nord

ista CIS

Horizon 2000 – Mach 3
Avenue des Hauts Grigneux
76420 Bihorel
Tél. : 02 35 59 28 80
Fax : 02 35 60 71 14

ista CIS

Technoparc des Prés
7, allée Lakanal
59 650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 28 76 10 90
Fax : 03 20 91 40 70

Région Est

ista SLCG

7, rue du Parc
67205 Oberhausbergen
Tél. : 03 88 56 34 44
Fax : 03 88 56 34 33

ista CIS

Parc Technologique
28, rue de Broglie
21000 Dijon
Tél. : 03 80 60 02 30
Fax : 03 80 74 29 70

Région Ouest

ista ODE

Z.A. les Hauts de Couëron
Rue des Imprimeurs
44220 Couëron
Tél. : 02 51 83 70 30
Fax : 02 40 94 07 38

ista CIS

3, rue des Artisans
37300 Joué-Lès-Tours
Tél. : 02 47 36 48 00
Fax : 02 47 38 32 42

Région Sud

ista CIS

Z.I. du Phare
27, rue François Arago
33700 Mérignac
Tél. : 05 57 92 88 20
Fax : 05 57 92 88 39

ista CIS

Parc Mure – Bât. A1
16, boulevard des Acières
13010 Marseille
Tél. : 04 91 29 09 91
Fax : 04 91 95 79 45

ista AZURÉENNE

BP 41
06801 Cagnes / Mer
Cedex 1
Tél. : 04 93 20 13 13
Fax : 04 92 13 47 00

Pour en savoir plus sur l'actualité des économies d'énergie, nous vous invitons à consulter www.istablog.fr

ista CIS S.N.C au capital de 3.034.169 Euros
Siège social : 30, avenue Carnot ■ 91300 Massy
Tél. : + 33 (0)1 69 19 53 00 ■ Fax : + 33 (0)1 69 19 53 01
www.ista.fr ■ www.istablog.fr

Bien qu'ista s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possibles, ista ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ce support.

